



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://preprod.uniopss.asso.fr/hauts-de-france/handicap/appele-projets-creation-de-places-en-mas-pour-adultes-handicapes-dans-le-pas-de-calais-2025>

Appel à projets - Création de places en MAS pour adultes handicapés dans le Pas-de-Calais 2025 - ARS HDF

Dans la lignée de l'AMI Belgique lancé en 2021 par l'ARS Hauts-de-France, cet AMI incarne l'engagement pris lors de la CNH 2023. Avec un plan ambitieux visant la création de 50 000 solutions d'ici 2030, il répond aux besoins des enfants et adultes en situation de handicap, tout en renforçant l'accompagnement et en réduisant les inégalités territoriales d'accès à l'offre.

📅 Publié le 29 septembre 2025

👤 De Uriopss Hauts-de-France

HANDICAP

AAP

INFO HAUTS-DE-FRANCE, INFO GRAND EST



Les objectifs

L'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France souhaite poursuivre son soutien à l'évolution et au développement de son offre d'accompagnement pour les adultes en situation de handicap en promouvant l'émergence de solutions nouvelles et opérationnelles répondant aux besoins des adultes en situation de handicap dans les meilleurs délais, dans le département du Pas-de-Calais.

Les bénéficiaires

Les personnes ciblées par cet AMI sont des adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation CDAPH vers une MAS.

Une attention particulière sera portée aux projets répondant aux besoins identifiés de publics prioritaires, tels que les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), les personnes vieillissantes en situation de handicap, les personnes atteintes du syndrome de Korsakoff, celles souffrant de troubles psychiques, ainsi que les jeunes relevant de l'amendement Creton.

Modalités de dépôt

Les candidatures seront adressées sur la [plateforme Démarches simplifiées via ce lien](#).

Clôture de l'appel à candidature

Lundi 17 novembre 2025

Les modalités de déclinaison du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issues de la Conférence nationale du handicap 2023 sont reprises dans la circulaire N° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023.

L'AMI s'inscrit dans le cadre des orientations du Projet Régional de Santé 2023-2028, et notamment de son objectif général n°14 « Promouvoir les parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes en situation de handicap ».

Documents à télécharger :

- [Avis AMI MAS Pas-de-Calais \(pdf, 139.77 Ko\)](#)
- [Cahier des charges_AMI MAS PDC \(docx, 73.94 Ko\)](#)

Contact :

ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr et ars-hdf-doms-pas-de-calais@ars.sante.fr

en mentionnant l'objet : AMI MAS Pas-de-Calais